

du 28/05/2009

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	9
de votants	9

L'an deux mille neuf et le vingt huit mai à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Amendes de police
2009 panneaux de
signalisation

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, .Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Robert RAYNAL, Mlle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain Vigier

Absents : MM..

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire, Eric MALHERBE, propose

-de poser deux panneaux amovibles route barrée à chaque extrémité de la voie communale entre Rieutort et Marchastel suite aux problèmes récurrents l'hiver

De poser un panneau voie sans issue sur la voie communale menant au Pouget

Mr le Maire indique qu'un devis de 849.16€ TTC de la DDE a été reçu pour ce projet

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le projet énoncé ci-dessus
- Mandate Monsieur le Maire pour obtenir les subventions maximales pour ce projet
- Donne tout pouvoir à M le maire pour signer toutes pièces ou documents se rapportant à cette affaire.

ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au
registre
Fait à Marchastel le
28/05/2009
Le Maire,

Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le 28/05/2009
et publication ou
notification
le 28/05/2009

Acte rendu exécutoire, après
dépôt ou transmission en
Préfecture le 10 février 2009
et publication ou notification
le 28/05/2009